

LEGATION

DE

France en Suisse.

1715.

Berne, le 9 avril 1850.

*Original, das die franz. Gesandtschaft
in Constantinopel überbracht worden,
bei den dortigen Tarifverhandlungen
auf die Original zu enthalten.*

Monsieur le Président,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le 13 Mars dernier.

Vous m'y exposez ce qui vient de se passer
à Constantinople, lorsqu'il a été question de
tarifer les marchandises Suisses près la Sublime
Porte. Vous me faites part des démarches que
le conseil fédéral a chargé M. Barman de faire
pour obtenir que le Gouvernement de la République
continue ses bons offices à Constantinople en faveur
du Commerce Suisse, et que les Commissaires
français y reçoivent l'ordre de tarifer les marchandises
Suisses conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'
ici; et vous me priez d'appuyer ces démarches
auprès de mon Gouvernement.

J'en suis empressé de porter le contenu
de votre lettre à la connaissance de M. le Ministre
des Affaires étrangères, et de l'accompagner de
considérations propres à la faire accueillir favorable-
ment.

EIGEN. ARCHIV

A
Son Excellence Monsieur Drey, Président de la Confédération

Dodis



Je viens de recevoir la réponse de M. le
 Général de La Roche. Les réclamations du
 Commerce Suisse sont avant tout motivées
 sur l'aggravation de taxes que l'application
 du Tarif Autrichien tendrait à faire supporter
 aux marchandises. Quant à nous, M. le
 Ministre des Affaires étrangères est d'accord
 avec moi pour penser que l'intérêt du
 Commerce français dans la question, en raison
 soit de la concurrence que certains articles de
 notre production pourraient faire à ceux de
 l'industrie Suisse sur les marchés de la Turquie,
 soit de l'avantage que nous pourrions avoir à
 attirer sur Marseille le transit des exportations
 Suisses pour le Levant, ne saurait influer
 sur nos déterminations. Ce que nous devons
 voir et ce que nous voyons en premier lieu
 dans cette affaire, ce sont les rapports de bon
 voisinage et d'amitié qui nous lient à la
 Suisse, et cette considération qui nous a toujours
 fait défendre les intérêts du Commerce Suisse
 avec la même insistance que les nôtres, suffit
 pour nous faire attacher un grand prix au
 maintien de l'état des choses existant. Authe

Le Ministre avait-il en peine à s'expliquer
 qu'il entrât dans la pensée du Gouvernement
 fédéral d'y apporter le moindre changement.
 Toutefois dans son opinion et dans celle de
 M. le Ministre de la République à Constan-
 - nople, du moment où une contestation
 s'était élevée, quelque indirectement que
 ce fût, il convenait de la soumettre à l'appré-
 - ciation du Conseil fédéral, et il allait m'invoquer
 à vous en entretenir officiellement, Monsieur
 le Président, lorsque mes lettres lui sont
 parvenues. La demande formelle du Conseil
 fédéral l'a engagé à écrire sur-le-champ à
 M. le Général Acupich, afin de faire comprendre
 les articles sus-cités dans le travail d'évaluation
 confié aux Commissaires français. Il me charge
 d'en informer Votre Excellence en lui donnant
 en même temps connaissance des motifs de
 loyale amitié et de désintéressement qui,
 aujourd'hui comme toujours, nous ont dirigés
 dans notre intervention en faveur des intérêts
 Suisses.

En me félicitant d'être dans cette circons-
 - tance l'interprète de mon Gouvernement

Bundesrat vom 10^{ten} April 1850.

franzö. Gesandtschaft d. d. g. v. M. L. G. Lauchenswagner
 des 18. März, die Genehmigung der Apposition
 in der Sache betr.
 Aus Gaudes. v. Zuchentmann.

Je vous prie, Monsieur le Président,

d'agréer l'assurance de ma haute
 considération.

Le Ministre de France en Suisse

C^{te} Reinhard